

MAIRIE
AUGNY



EUROMÉTROPOLE
METZ



Commune
nature



TOUJOURS PLUS **Eau**, TOUJOURS PLUS **Vert**



Présentation

DES **AMÉNAGEMENTS** DE LA **TRAVERSE**

2023-2025

Sommaire

03	MOT DU MAIRE François Henrion
05	LA GENÈSE du projet
06	PRÉSENTATION du projet
08	METTRE EN ŒUVRE Une Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP)
10	AGIR pour la biodiversité et la préservation des ressources
12	SOUTENIR le commerce de proximité
13	MODERNISER l'éclairage public
16	TRANCHE 1 : Rue de la Libération
20	TRANCHE 2 : Place Saint-Jean
24	TRANCHE 2 : Rue d'Orly
26	TRANCHE 3 : Rue de Féy
28	FINANCEMENT
32	MOT DE LA FIN

Flashez pour plus d'infos !



Mairie d'AUGNY
3, rue de la Libération
57685 AUGNY
Tél. 03 87 38 32 94
www.augny.fr
contact@augny.fr

Directeur de Publication :
François HENRION

**Présidente du Comité de
rédaction :** Chantal LEMIRE

Comité de Rédaction :
Sophie BICHWILLER,
Nicole FRANIATTE,
Béatrice GLATTFELDER,
François HENRION,
Céline KREBS,
Chantal LEMIRE,
Gaëtan SCHISLER

Conception et Impression :
TEKPRESSE (57)

Photographies : Commission
Communication - J.F. MESTRE



FRANÇOIS HENRION

*Maire d'Augny
Vice-Président de l'Eurométropole
de Metz*

Mot du Maire

Augny est un village tourné vers l'avenir. Le projet d'embellissement et d'organisation de la traverse, pour mieux vivre notre espace public, nous a demandé beaucoup de travail. En effet depuis janvier 2018, nous avons passé beaucoup d'heures de préparation, d'échanges, d'écoutes pour permettre la convergence des intérêts des différents concessionnaires de réseaux tout en réalisant un projet qualitatif. Il répond à toutes les exigences techniques tout en mettant en valeur les grands cycles de la vie.

L'eau c'est la vie, mais depuis quelques temps il semble que l'on ait oublié toute son importance. Le monoxyde de dihydrogène est la formule chimique de l'eau plus communément appelé H_2O , soit 2 molécules d'hydrogène et une molécule d'oxygène. C'est cette substance chimique qui permet l'existence de la vie sur terre.

La présence perceptible de l'eau douce dans notre quotidien semble un bien très accessible, cependant cette ressource est infinitésimale si l'on y regarde de près. Il est donc essentiel de prendre soin de cette ressource si précieuse et tellement importante pour notre vie.

La Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP) grâce à l'infiltration, aux plantes, aux jardins de pluie et à toutes les techniques alternatives remettra l'eau au centre de notre projet. Les 33 000 mètres carrés de surface de la traverse bénéficieront de cette désimperméabilisation.

Les végétaux sont à la base de la chaîne alimentaire et des écosystèmes. La flore fait partie de l'irremplaçable héritage naturel du monde. En tant que producteurs primaires, les végétaux sont ceux qui captent l'énergie du soleil et qui la transforment en énergie assimilable par les autres organismes vivants. Ce sont les végétaux qui sont responsables de la présence dans l'air de l'oxygène que nous respirons et qui recycle le dioxyde de carbone que nous produisons.

La renaturation de notre espace public nous invite à réinventer une nouvelle façon de vivre ensemble. La rue devient un espace de rencontres et d'échanges, rendue plus agréable, plus douce grâce à des aménagements paysagers s'adaptant au changement climatique.

La commune s'est inscrite dans les politiques publiques européennes, nationales, régionales, locales afin de bénéficier d'un maximum de soutiens financiers. Le financement de nos partenaires devrait avoisiner les quatre-vingt pour cent.

Vous découvrirez dans ce bulletin spécial traverse l'ensemble du projet détaillé. Il expose toutes les techniques employées ainsi que les choix que nous avons faits pour concrétiser ce projet monumental.

Je tiens à remercier tous ceux qui ont accompagné techniquement cette requalification de la traverse et qui nous ont suivis dans ce projet si novateur. Merci à l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, l'Etat, l'Euro Métropole de Metz, le Département de la Moselle, RESEDA, la région Grand Est, Haganis, la Régie de l'Eau, les services techniques et administratifs de la commune et notre maîtrise d'œuvre.

Et pour citer Nelson Mandela : *« cela semble toujours impossible, jusqu'à ce qu'on le fasse ! »*

Bonne lecture

► DÉMARRAGE DES TRAVAUX : 19 Septembre 2023

FIN PRÉVUE DES TRAVAUX : mi-2025, soit environ 20 mois de travaux

Durant les travaux la circulation ne sera jamais interrompue. Elle se fera de façon alternée ou déviée.





Faire de la Nature,
un élément fort de la ville
de demain !

LA GENÈSE DU PROJET

Accompagnée par l'agence de paysage **Claire ALLIOD et le bureau d'études TRIGO**, la commune mène depuis 2018 une réflexion globale sur la requalification sécuritaire et qualitative de la traversée du village : rue de Féy, rue de la Libération, place Saint-Jean et rue d'Orly. Il s'agit de restructurer l'ensemble du domaine public afin de permettre un partage harmonieux des espaces avec sécurisation des divers utilisateurs, enfouissement des réseaux, et adaptation aux conséquences du changement climatique.

En choisissant un groupement d'architectes paysagistes et de bureaux d'études spécialisés dans la gestion de l'eau, nous avons tout de suite démontré notre ambition de renaturation pour la ville de demain.

La traversée d'Augny est avant tout un espace de vie qui doit prévaloir sur la fonction de transit de la voie.

Il convient de la soigner afin de sécuriser les usagers, d'améliorer le cadre de vie des habitants, de mettre en valeur le patrimoine de la commune et de préserver les ressources naturelles.

Ce projet s'inscrit dans une démarche environnementale globale qui correspond à l'engagement de la commune, engagement poursuivi depuis des années. De par la modernité des procédés mis en œuvre, ce projet sera pionnier dans notre Métropole.

LES OBJECTIFS POURSUIVIS À TRAVERS CE PROJET SONT NOMBREUX :

- 💧 Repenser la traverse et redonner une place à chaque usage
- 💧 Mettre en œuvre une gestion intégrée des eaux pluviales
- 💧 Agir pour la biodiversité et la préservation des ressources
- 💧 Soutenir le commerce de proximité
- 💧 Moderniser l'éclairage public

Nous les détaillerons dans ce bulletin spécialement édité pour présenter ces travaux.



Bonjour,
je suis votre chef de chantier,
vous me reconnaîtrez grâce
à mon casque blanc.
N'hésitez pas à
venir me voir.

PRÉSENTATION DU PROJET

REPENSER LA TRAVERSE ET REDONNER UNE PLACE A CHAQUE USAGE

L'objectif est d'améliorer la sécurité et la qualité des espaces publics, pour cela de nombreuses modifications vont être apportées tout le long de la traverse.

Plusieurs objectifs sont ainsi poursuivis :

- ◆ **APAIER LA CIRCULATION AUTOMOBILE ET RÉDUIRE L'ASPECT ROUTIER** (création d'ambiance végétale, mobilier urbain, rétrécissement de la voie, zone de rencontre...) pour diminuer naturellement la vitesse.
- ◆ **FAVORISER LES CHEMINEMENTS DOUX EN CONSERVANT UNE CIRCULATION FLUIDE POUR LES PIÉTONS** : parcours clairs au sol, accessibilité PMR, nivellement soigné, **trottoirs traversants**, raccordement aux **venelles** communales et aux voies douces métropolitaines. Les trottoirs traversants seront installés à l'entrée des rues donnant sur la traverse, afin de rappeler aux automobilistes qu'ils approchent une zone résidentielle.
- ◆ **FACILITER LE TRANSPORT EN COMMUN** par un renforcement de l'accessibilité et de la visibilité des arrêts de bus.
- ◆ **ENFOUIR LES RÉSEAUX AÉRIENS EXISTANTS** (électricité et fibre optique), pour libérer visuellement l'espace public et lui apporter de la qualité paysagère.
- ◆ **FAIRE DE L'ESPACE PUBLIC UN LIEU DE VIE À PART ENTIÈRE** : îlots de fraîcheur, espaces partagés, lieux de vie, aménagements paysagers, etc.

- ◆ **REPENSER LA VOIRIE EN L'INTÉGRANT DANS LE CYCLE DE L'EAU** : la meilleure façon de recharger les nappes phréatiques est d'infiltrer chaque goutte d'eau à l'endroit où elle tombe et non de la collecter pour l'envoyer plus loin en aval. Pour cela il faut désimperméabiliser les sols et faire en sorte de pouvoir stocker et infiltrer l'eau en sous-sol directement sur site.

Au-delà des travaux qu'elle génère, la réfection complète de la traverse va marquer durablement le paysage urbain de notre village, l'embellir considérablement et permettre de l'adapter autant que possible au changement climatique.



Représentation de la Place Saint-Jean, depuis le restaurant



LE SAVIEZ- VOUS



//////
UN TROTTOIR TRAVERSANT consiste à prolonger visuellement le trottoir (en utilisant les mêmes matériaux et en conservant la même hauteur) lors de la traversée de la chaussée. Ce n'est plus le piéton qui traverse la route, mais bien les véhicules qui s'engageront sur un espace piéton.

UNE VENELLE est une ruelle étroite reliant deux autres rues plus importantes et servant de raccourci aux piétons.

//////

METTRE EN ŒUVRE UNE GESTION INTÉGRÉE DES EAUX PLUVIALES (GIEP)

La politique du « **tout-tuyau** » issue de la politique hygiéniste du XIX^e siècle, consistant à collecter systématiquement l'eau vers l'aval, montre aujourd'hui ses limites.

Les réseaux d'assainissement sont saturés, les centres urbains sont régulièrement inondés et les milieux récepteurs sont dégradés.

Il est temps de changer les considérations quant à la gestion des eaux pluviales et de se tourner vers une gestion dite « **intégrée** ».

LA GESTION INTÉGRÉE DES EAUX PLUVIALES (GIEP) SIGNIFIE L'INFILTRATION DE LA GOUTTE D'EAU AU PLUS PRÈS DE SON POINT DE CHUTE.

Elle permet notamment de réduire le risque d'inondation, de limiter les rejets urbains, de recharger les nappes phréatiques et de renforcer la biodiversité en ville.



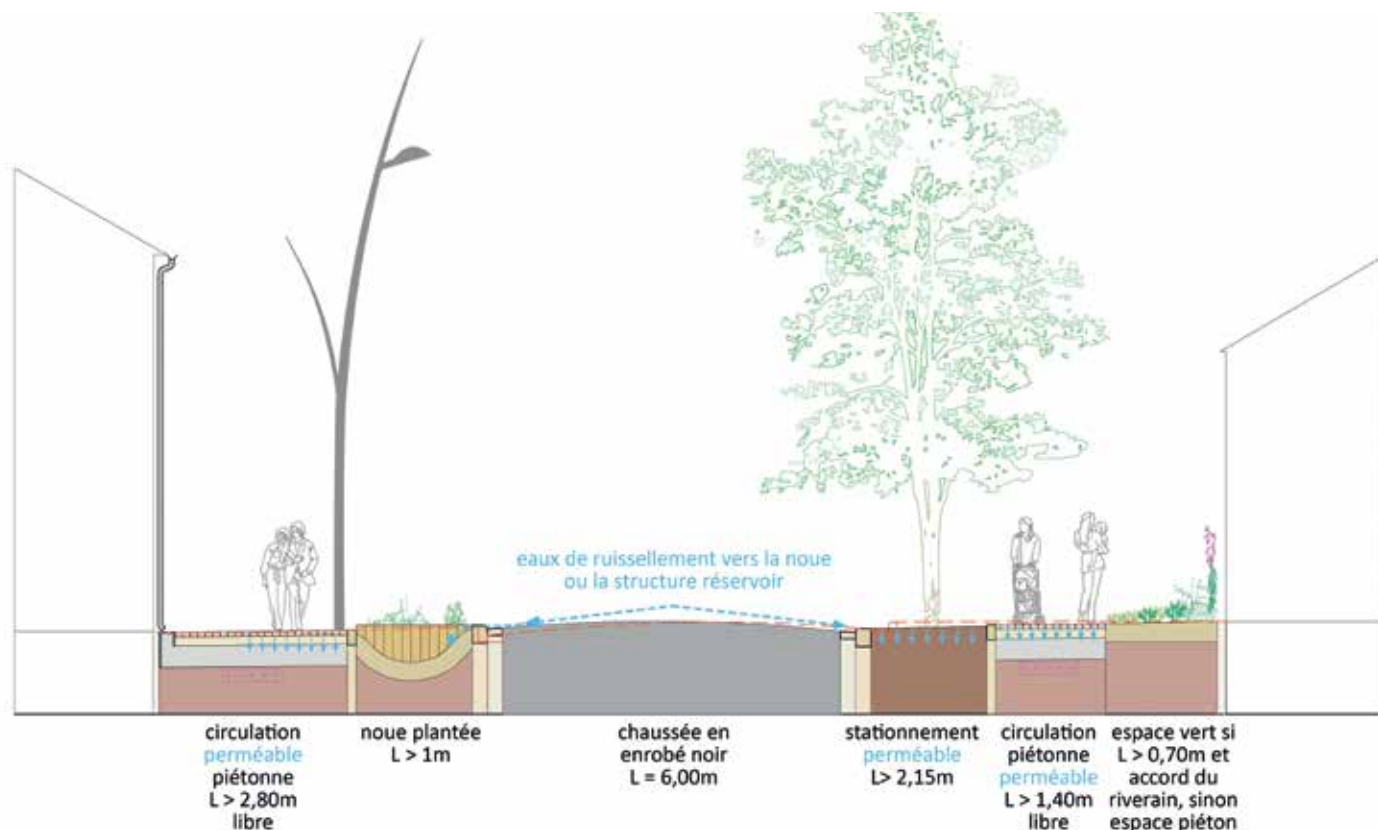
Dans notre cas, et pour respecter les préconisations de la GIEP, les outils utilisés pour sa mise en œuvre sont :

- 🍃 **LA CRÉATION DE JARDINS DE PLUIE/NOUES PAYSAGÈRES** qui permettent de gérer naturellement les eaux de pluie et leur infiltration dans le sol. Ces noues seront largement plantées pour apporter de la qualité paysagère à notre village.
- 🍃 **LA GÉNÉRALISATION DES STRUCTURES RÉSERVOIR** sous les trottoirs et les stationnements, en lien direct avec les jardins de pluie, complètera le dispositif de stockage des eaux de pluie afin d'exercer un rôle de tampon en attendant leur infiltration naturelle dans le sous-sol.
- 🍃 **L'USAGE DE REVÊTEMENTS PERMÉABLES ET DURABLES** : ils doivent pour cela permettre l'infiltration de l'eau pour qu'elle atteigne la structure réservoir souterraine, tout en résistant aux cycles gel/dégel auxquels ils seront inévitablement soumis. Enfin, pour respecter la logique du développement durable, ces revêtements doivent être résistants dans le temps et produits localement. Cette démarche nous a conduit à privilégier des pavés en granit, matériaux très solides apportant de la qualité aux aménagements. Ils proviendront de carrières françaises.
- 🍃 **LE DÉRACCORDEMENT DE CERTAINES DESCENTES D'EAUX DE PLUIE** (gouttières) qui limite les volumes d'eau collectés dans les réseaux d'assainissement. Les eaux de pluies des toitures donnant directement sur la rue seront désormais infiltrées dans le sol pour contribuer à la recharge des nappes phréatiques.

PRINCIPES GÉNÉRAUX

LE PRINCIPE DE GESTION INTÉGRÉE DES EAUX DE PLUIE COURANTE

Structure
réservoir



**LE
SAVIEZ-
VOUS**

?

UNE STRUCTURE RÉSERVOIR permet de recueillir, stocker et restituer les eaux de pluie tombant sur les voiries et sur les trottoirs. Aménagée en matériaux poreux les eaux de pluies s'infiltreront directement dans le réservoir puis dans le sous-sol par gravité.

UN JARDIN DE PLUIE est une dépression (une cuvette) peu profonde et plantée, utilisée en gestion intégrée des eaux pluviales comme technique de traitement et de stockage. L'eau y descend pour être infiltrée par les sols ou pour être évaporée selon le cycle naturel de l'eau.

AGIR

POUR LA BIODIVERSITÉ ET LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES

L'enjeu majeur de ce projet réside dans la végétalisation et la renaturation de la traversée d'Augny.

La végétalisation joue tout son rôle de régulateur thermique si l'on fait le choix d'arbres aux espèces très diversifiées, adaptées aux aléas climatiques et réclamant peu d'arrosage. Les arbres ont été choisis directement en pépinières avec les élus et les techniciens municipaux. Il s'agit d'arbres de qualité, cernés et replantés afin de développer un système racinaire résistant pouvant parer aux aléas climatiques saisonniers.

Ces plantations seront complétées par des noues plantées, aussi appelées « **jardin de pluie** ».

Ces aménagements peuvent recevoir des buissons fleuris qui sont autant de « **gîtes et de couverts** » pour la microfaune ou les insectes.



Exemple d'un jardin de pluie, Cité Bruno à Dourges (62, Pas-de-Calais)

Les noues végétalisées servent également à recueillir les eaux de pluie pour faciliter leur infiltration naturelle et éviter le ruissellement.

Cela permet de recharger les nappes phréatiques et de créer un environnement de fraîcheur grâce à la présence de l'eau et des espèces végétales qui s'y développent.

**AINSI, CE PROJET VÉGÉTAL AMBITIEUX
PRÉVOIT LA PLANTATION
DE 119 ARBRES ET
PLUS DE 40 000 PLANTS.**



**LE
SAVIEZ-
VOUS**



CERNER UN ARBRE consiste à creuser une tranchée adaptée autour de l'arbre, sectionner les racines et radicules, en vue de programmer son déplacement. C'est une étape importante qui permet de transplanter l'arbre en motte sans l'abîmer.

L'EMPLOI JUDICIEUX D'ARBRES D'OMBRE permet de réduire localement la température de 3 à 5 °C.

Enfin, un projet innovant sera proposé à tous les habitants : PARTICIPER AU FLEURISSEMENT D'AUGNY EN S'APPROPRIANT LE PIED DE FAÇADE DE SON HABITATION !

Concrètement, il s'agit de mettre à disposition des riverains une petite bande de terre au pied de leurs façades ou murets pour l'installation de plantes vivaces dans ces nouveaux espaces

(lavande, roses trémières, escholtzias, euphorbes...).

La commune effectue les travaux et les plantations dans le cadre de la refonte de la traverse, puis laisse le soin aux riverains volontaires de s'occuper des plantes (y compris le désherbage) tout en bénéficiant si besoin des conseils du service technique municipal.

LES OBJECTIFS SONT MULTIPLES :

- Favoriser la biodiversité en milieu urbain.
- Faire accepter la pousse des plantes spontanées dans le cadre d'une réduction de l'usage de désherbants et d'un entretien alternatif des espaces verts.
- Impliquer les riverains dans l'embellissement de leur cadre de vie, à travers une démarche citoyenne qui participe à la récompense du label « Villes et villages fleuris ».



QUESTIONS - RÉPONSES

EST-CE QUE LES PLANTATIONS RÉALISÉES VONT AMENER DE L'HUMIDITÉ SUR MA FAÇADE ?

Le risque est inexistant puisque l'eau sera absorbée par les végétaux. Ils participent donc à assainir les maisons tandis que des revêtements de façade comme le ciment par exemple, emprisonnent l'eau dans les murs ! Le feuillage des plantes assure en plus une protection contre les pluies battantes.

LES PLANTES NÉCESSITERONT-ELLES BEAUCOUP D'ENTRETIEN ?

Un entretien régulier devra être effectué, s'agissant d'un espace très limité, quelques minutes de temps en temps suffiront.

LES PLANTES ABIMENT-ELLES LES MURS ?

Les végétaux ont été sélectionnés selon leur adaptation au milieu urbain et leur capacité à ne pas dégrader le bâti. Les plantes dont les racines sont trop vigoureuses seront ainsi proscrites.



Rue de Fontevraud-l'abbaye (49, Maine-et-Loire)



De grandes villes de l'Ouest de la France ont déjà emboîté le pas, à l'image du Mans ou de Tours. Plus près de chez nous, la ville de Toul a également lancé un programme similaire depuis une dizaine d'années avec de très bons résultats.

Pourquoi pas Agny ? La qualité de vie de notre environnement proche est l'affaire de tous !



SOUTENIR LE COMMERCE DE PROXIMITÉ

Maintenir une activité commerciale de proximité au cœur de notre village est essentiel aussi bien pour les services à la population que pour l'économie locale. Disposer d'un cadre agréable et adapté contribue à l'attractivité, aussi bien auprès des commerçants que de leurs clients.

L'espace public de la place Saint-Jean sera ainsi repensé afin de lui insuffler une nouvelle dynamique en prenant en compte les objectifs suivants :

- Redessiner le tracé de la chaussée : tout comme les virages de l'église, ceux de la place Saint-Jean seront accentués afin de forcer le ralentissement des automobilistes. Les objectifs sont d'apaiser l'espace public en le rendant plus agréable à vivre, sécuriser les piétons et favoriser les déplacements doux.
- Rendre la place plus conviviale : l'espace gagné par ce nouveau tracé et la réduction de la chaussée permettra d'aménager des espaces de convivialité : de grands arbres d'ombrage seront plantés, sous lesquels des bancs, des mâts lumineux et une borne fontaine prendront place. Ces éléments

mettront en scène une ambiance urbaine chaleureuse, sublimée par le mobilier qualitatif choisi. L'abribus sera remplacé par une pergola faite sur mesure, côté boulangerie une seconde pergola sera implantée, sous laquelle une terrasse commerciale pourra s'installer durant la belle saison.

- Organiser le stationnement : lieu de vie et d'activités, la place nécessite le maintien et l'amélioration des différents types de parking afin de répondre à tous les usages. Les stationnements résidentiels, minutes, PMR et livraisons cohabiteront ensemble sur ce même espace. Un point plus détaillé est fait en page 20 et 21.

Sans cesse redessinée au cours de son Histoire, la place Saint-Jean a toujours su conserver sa fonction d'échanges. Ce réaménagement en profondeur s'inscrit donc aussi dans la continuité, et vise à renforcer le lieu de vie phare de notre village.

MODERNISER L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

L'éclairage public, repris sur l'ensemble de la traverse, est repensé afin de réduire les consommations, d'améliorer l'efficacité des équipements et de créer une ambiance urbaine chaleureuse.

CONCRÈTEMENT, QU'EST-CE QUI VA CHANGER ?

- Les mâts choisis seront identiques à ceux déjà installés sur l'entrée Sud du village (vers la pharmacie) ainsi que sur le parking Mazenod. Leur généralisation sur l'ensemble du parcours de la traverse apportera une harmonie bienvenue. Un travail sur le positionnement et la hauteur des mâts d'éclairage a été réalisé afin d'ajuster leur intégration dans leur environnement bâti et non-bâti (notamment la végétation).
- La réduction de la consommation énergétique ainsi que la lutte contre le gaspillage nous ont conduit au choix d'ampoules LED en remplacement des actuelles ampoules sodium, très énergivores. L'extinction nocturne sera toujours pratiquée et les niveaux d'éclairement nécessaires seront définis selon les usages des secteurs éclairés.
- Un dispositif connecté permettra désormais d'ajuster l'éclairage selon les manifestations ponctuelles (fête patronale, marché de Noël, etc.), tout en poursuivant au quotidien l'extinction nocturne pratiquée depuis l'année dernière. Les corridors noirs déjà créés offrent des moments de répit à la végétation et à la faune en diminuant l'impact de l'éclairage artificiel.
- Afin de respecter davantage la vie nocturne de la faune et de la flore, la « température » de l'éclairage sera évolutive, passant progressivement d'un blanc chaud en début de soirée où les besoins de luminosité sont plus importants, à de l'ambre après 21h00. Le village changera ainsi d'ambiance au cours d'une même soirée, à la manière d'un coucher de soleil.



Par ces différentes caractéristiques, les qualités sécuritaires, environnementales et esthétiques de l'éclairage urbain de la traverse d'Augny seront au rendez-vous, participant activement à son intégration dans le paysage de la commune.



► SUIVEZ-NOUS : sur le chantier





TRANCHE 1 : RUE DE LA LIBÉRATION

VUE D'ENSEMBLE DE L'AMÉNAGEMENT



La rue de la Libération revêt un enjeu majeur pour la commune puisque son parcours dessert les lieux phares du village que sont la mairie, le Parc Simon, les écoles, l'église et le monument aux morts, pour déboucher sur la place Saint-Jean et ses commerces.

Cette voie, serpentant au cœur du village ancien, doit également répondre aux besoins des riverains en termes de stationnement. Pour cela, de nombreux emplacements seront désormais matérialisés afin de

réguler un stationnement jusque-là très anarchique. Cela permettra de préserver des circulations piétonnes sécurisées et des espaces verts bien délimités, conférant ainsi des espaces pour chaque usage.

Largement végétalisée, avec ses arbres d'alignement et ses nombreuses noues plantées, la nouvelle rue de la Libération fera le lien entre l'aménagement paysager marquant l'entrée du village, le Parc Simon désormais réputé et le square au cœur de notre village.

Du carrefour rue de Féy jusqu'à la place Saint-Jean

PÉRIODE ESTIMÉE : SEPTEMBRE 2023 AU PRINTEMPS 2024

DE LA RUE DE LA LIBÉRATION



L'espace vert du square sera remis en valeur par des arbres de belle hauteur sous lesquels seront disposés deux bancs, invitant à la flânerie. En face, côte impair, ce sont également des arbres d'alignement (de moindre taille pour ne pas gêner les façades) qui animeront la rue et lui conféreront une belle qualité paysagère.

C'est par cette rue qu'ont débuté les travaux cette année. Puis ils se poursuivront progressivement jusqu'à atteindre la place Saint-Jean au printemps 2024, en passant par trois lieux d'intérêts que nous allons détailler : le parvis de l'école, le monument aux Morts et le square.

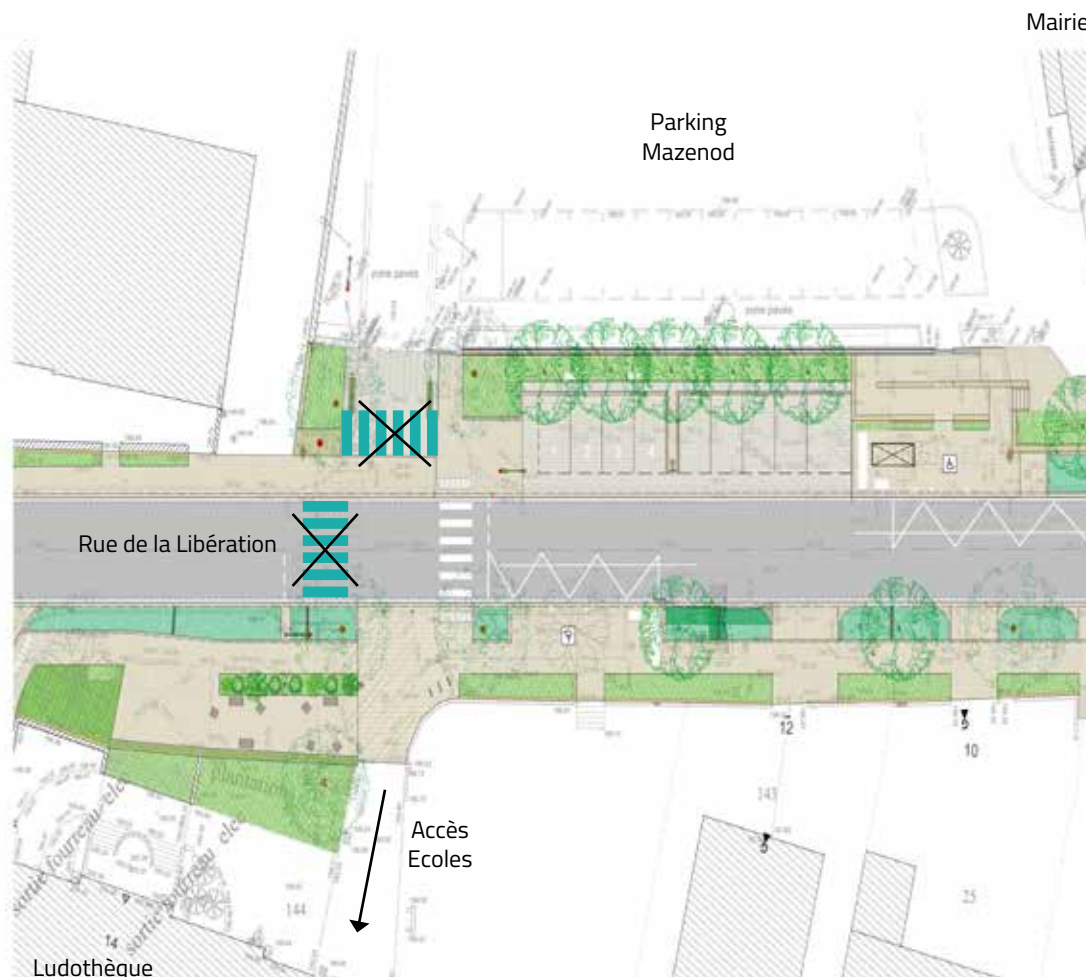
**LE
SAVIEZ-
VOUS**



COMME TOUS LES MONUMENTS AUX MORTS D'ALSACE ET DE MOSELLE, et contrairement au reste du pays, celui d'Aunay n'affiche pas la traditionnelle mention « **Morts pour la France** » mais bien l'inscription « **A nos Morts** ».

En effet, notre territoire ayant été annexé jusqu'en 1918, beaucoup d'Aunéens n'ont pas eu d'autres choix que de porter l'uniforme allemand lors de la Première Guerre Mondiale...

ZOOM Parvis des écoles



Le premier lieu d'intérêt concerne le secteur devant les écoles, et l'interface avec le parking Mazenod. Cet espace est très fréquenté par les enfants et leurs parents aux heures d'entrées ou de sorties, c'est pourquoi une attention toute particulière a été apportée à sa sécurisation.

Le trottoir est séparé de la chaussée par un jardin de pluie qui forme un obstacle naturel et invite à s'en éloigner. Le parvis devant la ludothèque et la sortie des écoles est réaménagé pour mieux accueillir ses usagers qui pourront ainsi patienter en toute sérénité ; des bancs seront également mis en place.

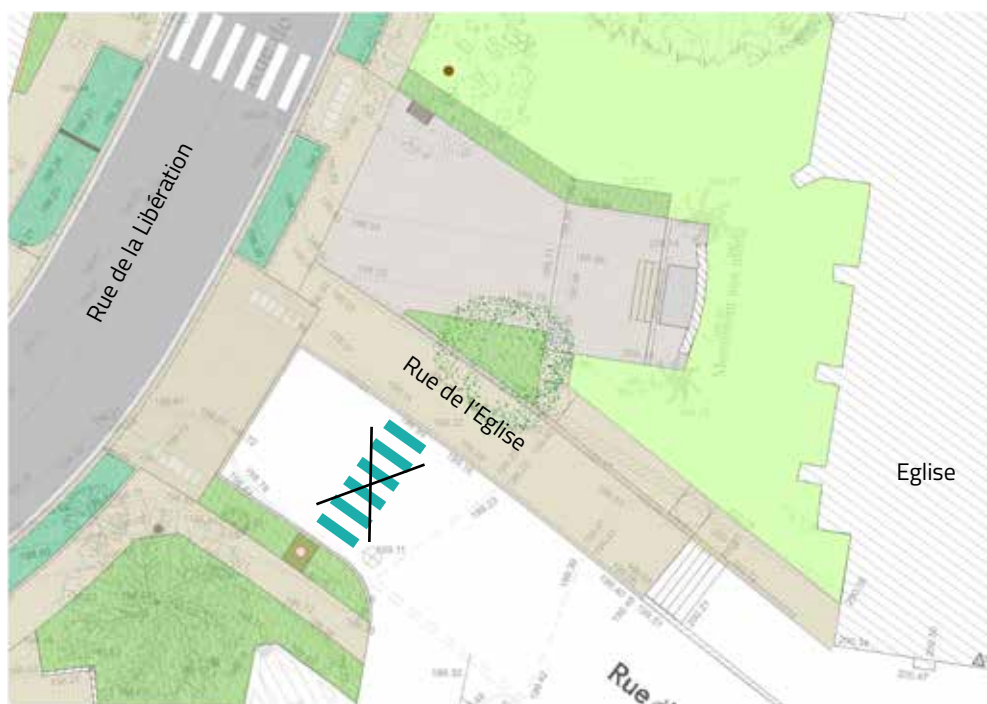
Comme sur la totalité de la traverse, les passages piétons de la rue des Ecoles et de la voie d'accès au parking seront remplacés par des trottoirs traversants, afin d'inciter encore plus les automobilistes à lever le pied.

Enfin, la traversée piétonne de la rue de la Libération pour rejoindre l'espace Mazenod et le parc Simon deviendra plus lisible : un passage piéton subsistera au lieu de deux.

Nous pourrons enfin dire adieu au fichu poteau électrique de la sortie du parking !

Enfin dans un futur proche, 4 bornes de recharge pour véhicules électriques seront implantées et pourront servir aux riverains, clients du restaurant ou promeneurs en visite dans le Parc Simon.

ZOOM Monument aux morts



Le second est le parvis du Monument aux Morts. L'édifice, construit en l'honneur des soldats morts aux combats lors des deux Guerres Mondiales méritait bien une mise en valeur particulière dans notre village. De plus, les hommages annuels du 11 novembre et du 8 mai nécessitent l'amélioration des conditions de sécurité du public.

Ainsi une petite esplanade, accessible à tous y compris aux PMR, va être créée. Profitant du dénivelé, la stèle commémorative sera quant à elle d'autant plus valorisée en dominant de quelques marches cet espace.

Enfin, le passage piéton de la rue de l'Eglise sera réaligné avec les trottoirs de part et d'autre, et s'effectuera comme ailleurs, via un trottoir traversant.

ZOOM Square



Le dernier zoom concerne la portion de rue située entre la ruelle de Pâques et la Place Saint-Jean, centrée autour du square.

La réflexion s'est ici portée sur la résolution du souci majeur que rencontrent les riverains, à savoir le stationnement des véhicules particuliers. Il s'agit de la zone la plus dense du village ancien, par conséquent peu d'habitants peuvent garer leur voiture chez eux et celles-ci se retrouvent actuellement stationnées de manière anarchique sur le trottoir en occasionnant d'importantes gênes pour les circulations piétonnes.

C'est pourquoi certaines noues plantées laisseront place à du stationnement longitudinal (15 emplacements) auxquels il faut rajouter les 9 places aménagées à côté du square, dotant l'ensemble de 24 stationnements délimités. Bien évidemment, l'ensemble des accès aux garages ont été maintenus.



TRANCHE 2 : PLACE SAINT-JEAN

PÉRIODE ESTIMÉE : PRINTEMPS 2024



La deuxième phase des travaux débutera par la place Saint-Jean au second trimestre de l'année prochaine, pour une durée d'environ 2 mois. C'est un lieu aux multiples fonctions : commerciale bien évidemment, mais également résidentielle et multimodale. En effet sa position centrale, au cœur du village regroupe les circulations douces (piétons, vélos, etc.), les transports en commun et les automobiles. Il convient d'organiser tous ces déplacements de la manière la plus efficiente et sécuritaire possible.

Ainsi 6 emplacements de stationnements supplémentaires seront créés par rapport à la situation actuelle, passant de 34 à 41. Dans le détail, il y a actuellement 30 places classiques, 1 place PMR (personnes à mobilité réduite), 3 emplacements bleus (jusqu'à 2 heures). Il y aura désormais 32 places classiques, 2 places PMR, 5 emplacements bleus et 1 arrêt pour les livraisons. Les commerces pourront en conséquence profiter de stationnements plus adaptés à leur activité.

Les espaces piétons seront quant à eux bien visibles et apaisés : des bancs, un point d'eau et des arbres de grande taille permettront aux badauds d'y déambuler, et même de profiter de la pergola abritée qui pourra accueillir une terrasse commerciale.

Enfin, les arrêts de bus seront également repensés et disposés face-à-face pour en faciliter la lecture, à la demande des TAMM (ex-TCRM) en tant qu'autorité organisatrice de transport.

SECTEUR PLACE SAINT-JEAN

PLACE ST JEAN - LIEU DE COMMERCES

VUE AÉRIENNE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE SAINT-JEAN

La place Saint-Jean redeviendra ainsi un lieu de vie agréable en retrouvant son rôle historique de place centrale du village où il fait bon flâner et échanger.



**LE
SAVIEZ-
VOUS**



HISTOIRE DE LA PLACE

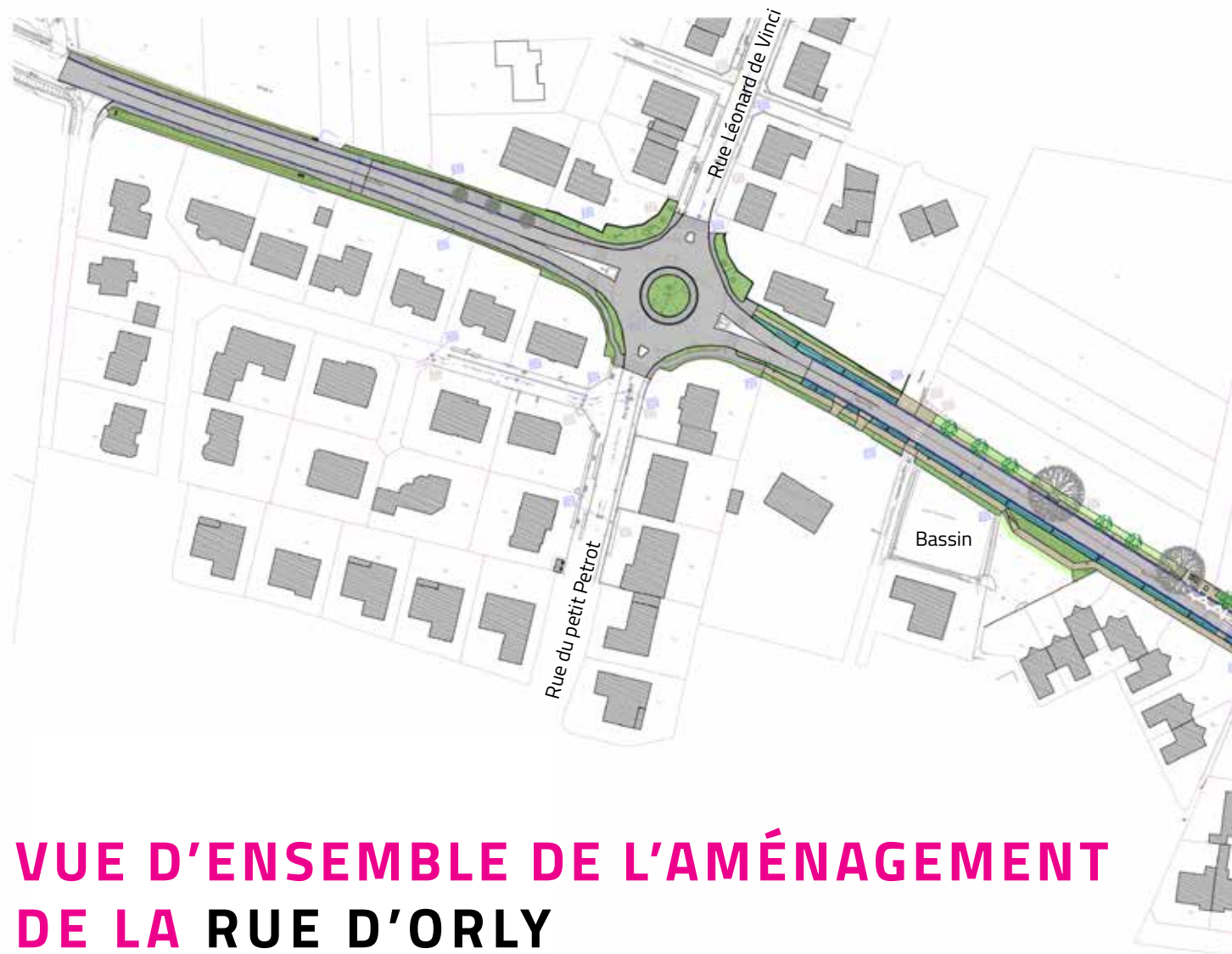
« La place St Jean a toujours été le cœur du village. Avant-guerre, 3 cafés entouraient la place, Un puits, et peut-être même un lavoir, y rassemblaient également les Aunéens. Prochainement c'est une borne-fontaine qui prendra le relais de ce puits et réintroduira l'eau dans ce lieu.

En 1918, de nombreux enfants en costume lorrain, villageois, autorités civiles et religieuses, accueillirent les soldats français sur la place où se fêta la Libération d'Augny. »

TRANCHE 2 : RUE D'ORLY

PÉRIODE ESTIMÉE : JUIN 2024 À DÉBUT 2025

Dir. Actisud



VUE D'ENSEMBLE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE D'ORLY

Une fois la complète réalisation de la place Saint-Jean au printemps 2024, le chantier mobile se déplacera vers la rue d'Orly afin d'y poursuivre également sa mutation.

Cet axe marquant l'entrée Nord du village se présente sous une autre forme urbaine que la rue de la Libération puisque peu d'habitations y sont réellement adressées. Il s'agit donc d'une voie présentant deux enjeux forts qui ont guidé l'aménagement de ce secteur : la réduction de la vitesse des véhicules dans la ligne droite, et une vitrine paysagère grâce à des espaces verts plus importants permis par une emprise foncière plus large.

Premier dispositif de ralentissement : le rond-point de la rue de Metz se verra pérennisé et légèrement désaxé afin de contraindre (et donc ralentir !) la giration des automobilistes.

Le second dispositif permettant de diminuer les vitesses est le plateau réhausseur actuellement situé entre les 2 arrêts

de bus, il sera en revanche déplacé en amont des arrêts, plus proches du chemin des Bégattes pour se mettre en conformité avec les mesures de sécurité des bus du Met. En effet, celles-ci imposent de ne pas perturber l'équilibre des passagers se levant à l'approche d'un arrêt de bus.

Dernier dispositif et non des moindres car il concerne la totalité des rues de la traverse : la réduction de la largeur de la chaussée. Désormais limitée à 6 m (où actuellement elle oscille entre 6.5 et 7.8 m par endroits) sur tout son parcours. Ce sentiment d'étroitesse toute relative incitera les automobilistes à lever le pied sans utiliser de ralentisseurs souvent inconfortables et bruyants pour les riverains.

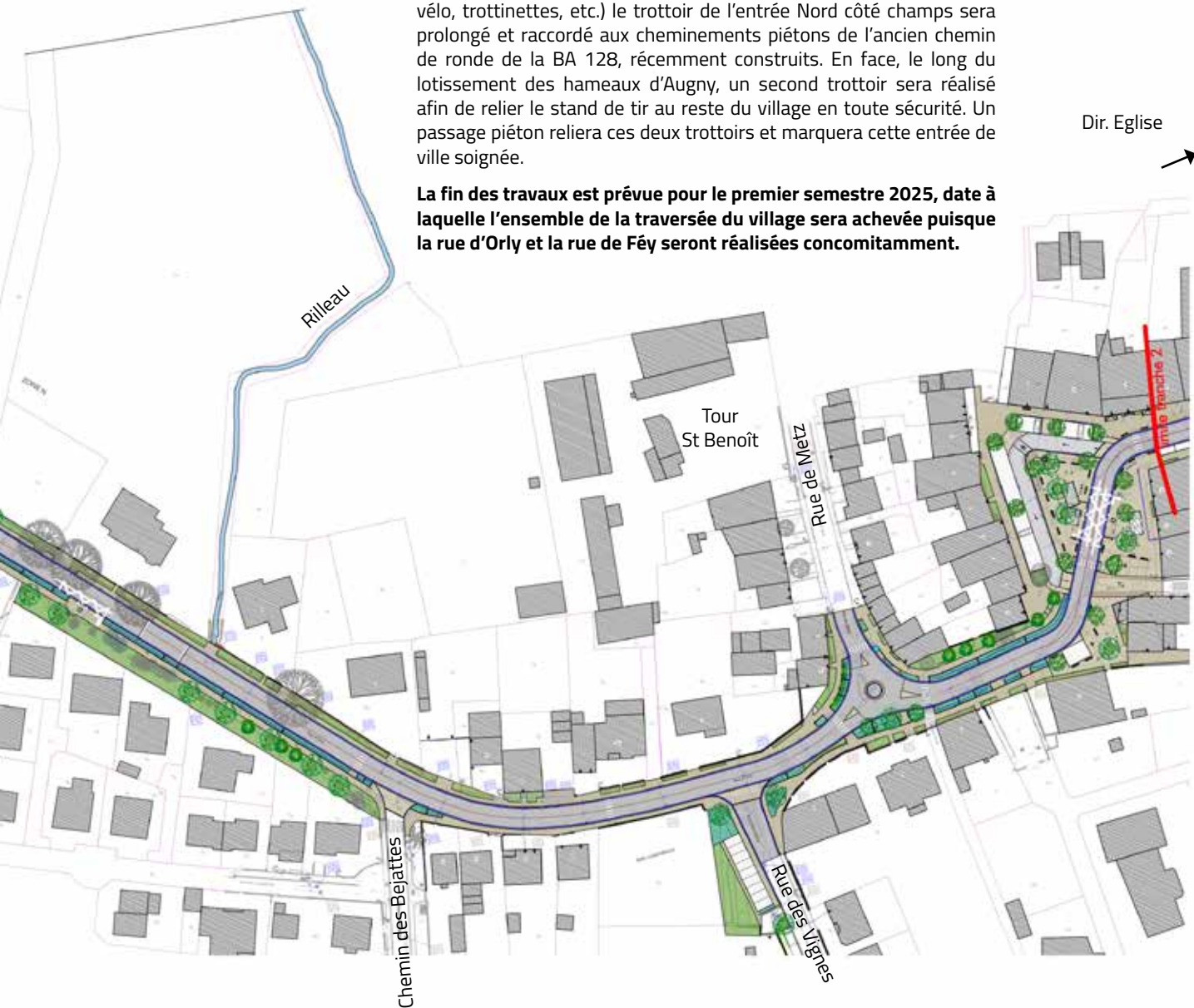
Comme actuellement, la traversée d'Augny restera limitée à 40 km/h, mais il sera plus difficile de les dépasser !

De la Place Saint-Jean au stand de tir

Enfin, pour les utilisateurs des modes de déplacements doux (piétons, vélo, trottinettes, etc.) le trottoir de l'entrée Nord côté champs sera prolongé et raccordé aux cheminements piétons de l'ancien chemin de ronde de la BA 128, récemment construits. En face, le long du lotissement des hameaux d'Augny, un second trottoir sera réalisé afin de relier le stand de tir au reste du village en toute sécurité. Un passage piéton reliera ces deux trottoirs et marquera cette entrée de ville soignée.

La fin des travaux est prévue pour le premier semestre 2025, date à laquelle l'ensemble de la traversée du village sera achevée puisque la rue d'Orly et la rue de Féy seront réalisées concomitamment.

Dir. Eglise



**LE
SAVIEZ-
VOUS ?**

Le ban communal d'Augny se divise en deux bassins versants différents, dont la ligne de partage des eaux se situe au niveau de la rue Saint-Blaise. Concrètement cela signifie que chaque goutte d'eau qui tombe au nord de cette rue (Chemin des Béjattes, rue du Petit Pétrot, rue Léonard de Vinci, etc.) s'écoule vers la Moselle via le ruisseau du Rilleau dont la confluence est située derrière Waves. A l'inverse, chaque goutte d'eau tombant au Sud de cette rue (Place Saint-Jean, Lotissement du Château, rues de la Libération et de Féy, etc.) s'écoule vers la Seille via le ruisseau de la Ramotte. A cheval entre ces deux bassins, le secteur d'Augny était ainsi autrefois identifié comme le « Pays de l'isle » !

ZOOM Rond-point Rue de Metz



Ce rond-point sera définitivement adopté, après l'essai grandeur nature réussi de ces trois dernières années permettant de fluidifier l'accès à la rue de Metz tout en ralentissant le flux automobile à l'approche de la Place Saint-Jean.

L'emprise foncière demeurant limitée, l'anneau central restera franchissable pour les véhicules longs tels que les bus ou les camions de livraisons (la commune d'Augny n'autorisant pas l'accès aux poids lourds de transit). Sa reconfiguration, plus centrée par rapport au bâti environnant, obligera une giration plus marquée, cette manœuvre restreignant mécaniquement la vitesse sur ce secteur.

Son aménagement définitif fera là-encore la part belle aux espaces verts, pour lesquels Augny est déjà réputée. Toujours présente, la GLEP se matérialisera ici aussi par d'importantes noues paysagères plantées, ainsi que des structures réservoir sous les trottoirs, eux aussi repensés afin de faciliter les circulations piétonnes autour du rond-point.

Enfin, au début de la rue des Vignes, un parking de 9 stationnements sera construit par la réhabilitation d'un espace actuellement peu mis en valeur.

ZOOM Végétalisation

La suite de la rue sera une séquence très végétalisée et mettra davantage en valeur les aménagements paysagers jusqu'à la sortie du village. L'espace vert situé entre le chemin des Bégattes et les fonds de jardins de la rue des Bleuets sera rénové et modifié pour faire face au changement climatique :

- Les conifères devront être enlevés pour deux raisons majeures : l'acidification des sols qu'ils procurent n'est pas compatible avec un espace vert d'ornements ; d'autre part ils ne sont plus adaptés aux conditions météorologiques actuelles, et notamment des sécheresses estivales qui les fragilisent énormément.
- Un travail sur la biodiversité a été fait afin de sélectionner des essences plus résistantes et diversifiées (érables, sorbiers des oiseaux, alisiers, pommiers à petits fruits, troène, chêne, etc.). Les arbres à fruits et à fleurs choisis représenteront un îlot de biodiversité pour la faune ainsi qu'un paysage vivant, toujours en évolution selon les saisons. Comme sur le reste du village, la « gestion différenciée », c'est-à-dire un entretien extensif, peu impactant pour la biodiversité, sera en vigueur.

Dans cet élément, la préservation et le stockage de l'eau grâce à la GIEP seront d'autant plus pertinent que la végétation trouvera dans le sol, à portée de racines, toute l'eau nécessaire à son développement.



**LE
SAVIEZ-
VOUS**



L'eau douce facilement accessible ne représente que **0.04 %** de l'eau totale disponible sur Terre ! Il est donc crucial de préserver cette ressource qui est amenée à se raréfier encore plus, même dans notre région, à cause du réchauffement climatique. Les derniers étés que nous avons vécus illustrent malheureusement très bien ce changement que nous pouvons même constater à l'échelle humaine.

TRANCHE 3 : SECTEUR RUE DE FEY

VUE D'ENSEMBLE DE L'AMÉNAGEMENT



La dernière tranche concernera l'ensemble de la rue de Féy, dont les travaux seront réalisés concomitamment à ceux de la rue d'Orly, c'est-à-dire à partir du printemps prochain pour une durée d'environ 8 mois.

Cette rue, aujourd'hui plutôt utilisée comme une voie de desserte par ses riverains, était à l'origine la continuité de la traverse d'Augny, dont le cœur de village était une étape obligatoire pour rejoindre Metz depuis Féy, Vezon ou Marieulles. C'est tout naturellement, et en lien avec son Histoire, que cette voie s'inscrit dans ce projet.

Comme sur l'ensemble de la traverse, le parti pris qualitatif et environnemental général demeure et se composera de tous les éléments évoqués dans les pages précédentes, à savoir des trottoirs en granit avec une structure réservoir permettant de stocker l'eau de pluie de la voirie et des toitures en limite immédiate (principalement sur la portion allant de la rue de la Libération à la rue de l'Eglise), des trottoirs traversants au niveau des rues transversales, une végétalisation poussée avec des essences adaptées, des stationnements mieux définis, des pieds de façades plantés et des noues paysagères au niveau du carrefour avec la rue de l'Eglise.

Ce carrefour, actuellement très vaste et présentant un fort aspect routier, sera d'ailleurs totalement redessiné pour y inclure tous ces aménagements. L'espace public gagné par la réduction de la voirie profitera aux piétons, et à la

création d'un bel espace vert arboré, ainsi qu'à trois places de stationnement matérialisées à l'entrée de la rue du Four.

Dans la continuité des trottoirs situés côté impair, un large trottoir traversant sécurisera les cheminements des piétons franchissant la voirie de la rue de l'Eglise.

Le cimetière, outre les travaux qu'il connaît, verra également son entrée mise en valeur avec un traitement paysager et végétal soigné, en harmonie avec le reste de la rue. L'abribus est maintenu (comme l'ensemble des abris du sens AUGNY vers METZ), tout comme les deux stationnements déjà en place. Enfin, un WC public sera installé en remplacement de celui présent à l'intérieur du cimetière, désormais trop vétuste.

Autre lieu d'intérêt de la rue de Féy, et non des moindres puisqu'il marque patrimoniallement l'entrée de cette rue par son origine historique : **l'usoir** situé sur les numéros 1,2,4,et 6.

De la crèche jusqu'à la RD68

PÉRIODE ESTIMÉE : JUIN 2024 À DÉBUT 2025

DE LA RUE DE FEY



Son aménagement sera ainsi légèrement différent du simple « trottoir large » tel qu'il est actuellement. Si l'aspect minéral est volontairement maintenu comme un clin d'œil à l'Histoire, de même que les deux arbres actuellement plantés, les pavés béton qui animeront le sol seront bien évidemment perméables. Le calepinage (c'est-à-dire la façon de disposer les pavés au sol) aura la particularité de ne pas marquer les emplacements comme pour amplifier de manière subtile

sa mise en valeur, même si l'usoir restera accessible aux véhicules en stationnement comme aux piétons.

Par ces aménagements, la rue de Féy marquera sa personnalité tout en retrouvant un peu de la singularité de l'ancienne départementale qu'elle a été.

**LE
SAVIEZ-
VOUS**



L'usoir : il s'agit d'un espace public typique des villages lorrains caractérisé par un recul des façades sur rue afin de dégager du terrain entre les voies de circulation et les bâtiments.

Cet espace servait de lieu de stockage éphémère de la récolte, du bois ou du fumier. Pour l'anecdote, on pouvait d'ailleurs mesurer la richesse des riverains de ces usoirs selon la hauteur des tas présents devant chez eux...

Ce projet innovant est le fruit d'une réflexion de plusieurs années partagée avec différents acteurs. Les études successives (paysage, voirie, hydraulique) ont permis de concrétiser notre ambition d'un village en phase avec son environnement et son époque, tout en maîtrisant les coûts. Ceux-ci se répartissent de la manière suivante :

COÛT DU PROJET

6 459 653 € ^{TTC}

COÛT TOTAL MAÎTRISE D'ŒUVRE

313 995 €

- Agence de Paysage Claire ALLIOD 125 346 €
- Bureau d'études TRIGO, spécialiste VRD 153 248 €
- Infra Services ingénierie, spécialiste hydraulique..... 23 280 €
- Elleny Ingenierie 12 120 €

COÛT DES TRAVAUX

6 145 658 €

- LOT 1 VRD (COLAS) 4 829 510 €
- LOT 2 ELECTRICITÉ (SVT et SPIE) 731 347 €
- LOT 3 ESPACES VERTS (DHR) 584 801 €

MAÎTRE D'ŒUVRE



AGENCE DE PAYSAGE CLAIRE ALLIOD

Concepteurs-paysagistes, mandataires
139 rue du Maréchal Oudinot
54000 NANCY



TRIGO

Bureau d'études techniques, cotraitant
14 rue du Saulnois
54520 LAXOU

COORDONNATEUR SPS



PREVLOR BTP

55 rue du 8^{ème} Régiment de Dragons
54300 LUNEVILLE

ENTREPRISES

Lot 01 VOIRIE RÉSEAUX DIVERS



COLAS FRANCE

Etablissement de Metz-Lorraine Nord
68 Rue des Garennes CS 5075
57155 MARLY

Lot 02 ÉLECTRICITÉ



GROUPEMENT :

SVT

6 rue de Nomeny
54610 MANON-
COURT-SUR-SEILLE

SPIE

13b rue Saussaies en mi-terre
Parc Saint-Jean
57130 JOUY-AUX-ARCHES

Lot 03 ESPACES VERTS

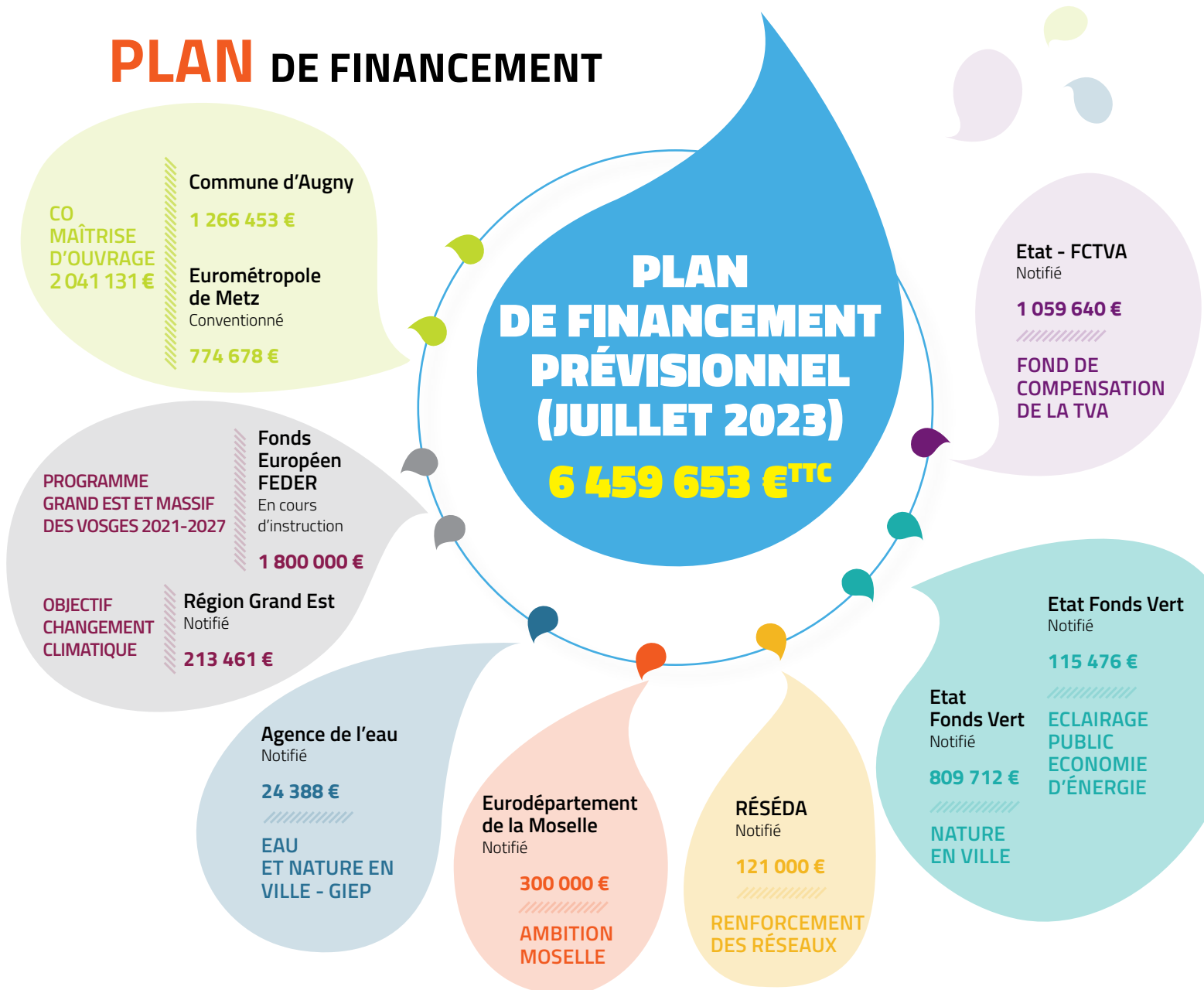


DHR - NGE PAYSAGES

Chemin de Préville
57160 MOULIN-LES-METZ

L'ambition de ce projet en matière environnementale, de par son verdissement et sa vision novatrice de la gestion intégrée des eaux pluviales, démontre l'investissement de la commune pour les générations futures. Ce sont précisément ces critères qui ont permis à la commune de s'inscrire dans des programmes de subventions spécifiques et d'atteindre un taux de subvention de 80 %. Ce fut un travail de longue haleine que de défendre ce projet auprès de nos partenaires, et nous sommes fiers de pouvoir vous présenter le financement suivant.

PLAN DE FINANCEMENT



Infos Pratiques

- Un huissier de justice a dressé un constat avant travaux de la totalité de la traverse, des rues où vont se dérouler les travaux, afin de recenser avec précision l'état des infrastructures à proximité du chantier (trottoirs, murets, façades...). Cela peut être utile en cas de débats à l'issue des travaux.
- L'entreprise COLAS, en charge des travaux, assure la présence d'un chef de chantier, prêt à répondre aux riverains. Il est reconnaissable grâce à son casque de chantier BLANC, qu'il est le seul à porter. Toujours présent sur les lieux, il peut être interpellé en cas de besoin.
- Les travaux doivent s'achever début 2025, toutefois les dernières plantations d'arbustes, buissons ou autres graminées s'effectueront en fonction des saisons appropriées.
- La société AS DRONE mandatée pour l'occasion, immortalisera les travaux en proposant des supports audiovisuels (photos, time lapses, vidéos).

La Mairie se tient à votre écoute et peut répondre à toutes vos questions.

Gaëtan SCHISSLER - *Chargé de projets*
03 87 38 51 93 - projets@augny.fr



Mot de la fin

J'espère que vous avez apprécié la lecture de ce document détaillant l'ensemble des aménagements des rues de la Libération, place Saint-Jean, rue d'Orly et de Féy. Les travaux sont un moment délicat pendant lesquels nous devons faire preuve de patience et de prudence. Mais c'est grâce à cela que notre espace public va gagner en qualité, en confort et en sécurité.

Nos services restent disponibles et attentifs aux problématiques de votre quotidien. Les solutions fondées sur la nature sont essentielles dans la vision de la vie de la cité du futur, notre travail est de les mettre en œuvre partout où nous le pouvons. Le conseil Municipal dans son ensemble a soutenu un projet très ambitieux, il s'est construit dans le dialogue et la volonté d'améliorer notre cadre de vie respectant le futur. Je sais que ce projet moderne sera observé car sa mise en œuvre et son fonctionnement serviront de modèle dans l'aménagement des villes de demain.

François HENRION



Augny

